

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 janvier 2011**

**BUDGET PRINCIPAL 2011**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 janvier 2011, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

Philippe SALASC, François DAUDE suppléant de Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL suppléante de Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS donne procuration à Jean-Marcel JOVER, Maguelonne SUQUET, Anne-Marie DEJEAN, Dominique EDMOND-MARIETTE suppléante de René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILLIE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSSIE, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, François GASTAN, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC,

Absent ou excusé :

Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE excusé, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY excusé, Didier LAMONT excusé, Franck DELPLACE, Frédéric GRIEZES, René GOMIZ excusé, Sylvie CONTRERAS excusée, Jean-Pierre GABAUDAN excusé.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la section de fonctionnement du compte administratif 2010 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 1 745 966,65€ et la section d'investissement avec un excédent cumulé de 3 167 725,67€ (résultats de clôture).

Vu les restes à réaliser 2010 s'élèvent à 3 744 553,66€ en dépenses d'investissement et 3 370 727,85€ en recettes d'investissement, ce qui correspond à un solde négatif de restes à réaliser 2010 de 373 825,81€.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Le quorum étant atteint

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec cinq abstentions :



✶ **De reporter** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2010 à la section de fonctionnement 2011 au compte 002 soit un montant de 1 745 966,65€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 389 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

